

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 décembre 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice - 19</i> <i>Nbre Conseillers présents - 15</i> <i>Nbre Conseillers votants - 17</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Révision des tarifs du droit de stationnement à caractère commercial sur le domaine public pour l'année 2017</p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 11.2</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme FERRY, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN</p> <p><u>Etait absent</u> : M. KLEJMANN</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : Mme MANGIN à M. PETRONIO, M. GUILMIN à Mme FERRY</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	---

Monsieur le Rapporteur rappelle que les tarifs 2016 de droits de stationnement à caractère commercial sur le domaine public (taxi, marché fermier, commerçants ambulants) ont été réévalués par délibération du 16 décembre 2015. Il est proposé de les augmenter de l'ordre de 1 % en moyenne, la nouvelle grille de tarifs étant détaillée de la manière suivante :

Droit de stationnement	Rappel tarifs 2015	Rappel tarifs 2016	Tarifs 2017
Stationnement à la journée	3,55 €	3,60 €	3,65 €
Stationnement au mois	28,00 €	28,30 €	28,60 €
Stationnement Taxi par an	47,00 €	47,50 €	48,00 €

La Commission des Finances et Moyens Généraux du 12 décembre 2016 a donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à dater du 1er janvier 2017, les nouveaux tarifs pour le droit de stationnement à caractère commercial sur le domaine public tels que définis ci-dessus.

Le Maire,

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 décembre 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON

